



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0486

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion - Fonds Social Européen (FSE) - Approbation de l'augmentation de la subvention globale et ajustement des objectifs quantitatifs par voie d'avenant n° 3 pour la période 2017-2021

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0486**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion - Fonds Social Européen (FSE) - Approbation de l'augmentation de la subvention globale et ajustement des objectifs quantitatifs par voie d'avenant n° 3 pour la période 2017-2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte**1° - Rappel du cadre de la subvention globale FSE 2017-2020**

Par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a déposé auprès de l'État une demande de subvention globale au titre du FSE pour la période 2017 - 2020 et elle est, depuis le 1^{er} janvier 2017, le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits sur le territoire.

Les crédits FSE délégués par l'État visent à soutenir des projets en faveur de l'insertion des publics en difficulté, selon les 3 orientations définies dans l'axe 3 du programme opérationnel national relatif au FSE pour la période 2014-2020 :

- augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale,
- mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion,
- développer des projets de coordination et d'animation en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Au total, la Métropole dispose aujourd'hui d'une enveloppe globale de 24 617 566,11 € de FSE (dont 2 369 433,36 € d'une réserve de crédits intégrée par voie d'avenant en 2019, par délibération du Conseil n° 2019-3842 du 4 novembre 2019) à la suite de l'atteinte de cibles intermédiaires et de 554 060,63 € pour la gestion de la subvention globale dans son ensemble pour la période 2017-2020 pour le cofinancement des actions d'insertion du territoire métropolitain répartis comme suit :

- accompagnement socioprofessionnel (37 % de l'enveloppe totale),
- levée des freins à l'employabilité (11 %),
- mise en activité professionnelle (14 %),
- développement des relations avec les employeurs (14 %),
- animation de programmes d'insertion (22 %),
- assistance technique (2 %).

En moyenne, 80 dossiers de subventions sont votés chaque année pour un montant moyen de 6 200 000 € de FSE avec un taux d'intervention FSE d'environ 45 %. Les cofinancements nécessaires pour appeler le FSE sont issus principalement de la Métropole (21 %), de l'État (19 %, aides aux postes), des communes (5 %) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (4 %). Chaque année, près de 7 000 personnes bénéficient de ces actions d'insertion.

2° - Transition entre la fin de la programmation européenne 2014-2020 et la nouvelle période 2021-2027

La période de programmation européenne 2014-2020 touche à sa fin. Dans ce cadre, et pour optimiser l'utilisation des crédits FSE, les différents organismes intermédiaires (et les services de l'État) font une analyse fine de leur niveau de programmation et de consommation de leur enveloppe respective et ajustent, si nécessaire, les montants d'un exercice à l'autre par voie d'avenant à leur convention de subvention globale FSE.

La période de fin de gestion 2014 - 2020 s'articule avec la préparation de la future période de programmation européenne pour la période 2021-2027. La pandémie mondiale a largement retardé les négociations européennes. Initialement annoncées pour la rentrée 2020, les enveloppes régionales de FSE ne seront finalement connues au plus tôt qu'au cours du premier trimestre 2021.

Ces retards soulèvent le problème immédiat du financement des actions pour l'année 2021. Le suivi de la subvention globale 2017-2020 et le report des reliquats non utilisés ou issus de contrôle a d'ores et déjà permis de sécuriser 2,4 M€ sur l'exercice 2021 afin de financer la continuité des actions d'accompagnement pour l'année à venir et des mesures spécifiques pour atténuer les impacts de la crise sanitaire et ainsi éviter des ruptures dans les parcours des usagers les plus éloignés de l'emploi.

À ce jour, les crédits FSE de la subvention globale étendus jusqu'à la fin 2021 sont engagés à hauteur de 97,42 % (23 982 305,46 €), suite à la délibération du Conseil n° 2020-0246 du 14 décembre 2020 qui a délibéré sur la déprogrammation d'un certain nombre de dossiers FSE. Ce taux de programmation est très satisfaisant. Les porteurs de projet ont globalement pu poursuivre leurs actions sur l'année 2020 malgré la crise sanitaire en adaptant les modalités d'accueil et d'accompagnement des publics.

II - Cadre de l'avenant n° 3 à la convention actuelle de subvention globale FSE

La proposition d'avenant à la convention de subvention globale FSE 2017-2021 porte sur 3 objets :

- l'intégration de crédits FSE supplémentaires à la subvention globale d'un montant de 2 821 000 € issus de reliquats de l'enveloppe régionale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- la répartition de ces reliquats régionaux sur une partie du plan d'actions de l'année 2021, notamment sur les dispositifs "levée des freins à l'employabilité", "mise en activité professionnelle" et "relations avec les employeurs",
- l'ajustement des objectifs du cadre de performance en proportion de l'augmentation de l'enveloppe FSE.

1° - Intégration de reliquats FSE supplémentaires à la subvention globale

Depuis juin 2020, la Métropole a sollicité la DIRECCTE pour disposer de reliquats supplémentaires pour couvrir le plan d'actions 2021 en attendant les négociations de la future enveloppe de subvention globale FSE sur 2021-2027.

Ainsi, il a été fait remonter par ordre de priorité les typologies d'actions nécessaires à la continuité des parcours d'insertion, en tenant compte également du statut associatif des porteurs de projets.

À la suite des récents échanges, la DIRECCTE a ainsi accepté de transférer 2 821 000 € de reliquats FSE supplémentaires à la Métropole.

2° - Répartition des nouveaux reliquats FSE sur l'exercice 2021

L'enveloppe FSE supplémentaire sécurisera le financement du reste du plan d'actions sur l'exercice 2021 (l'accompagnement socioprofessionnel ayant déjà été couvert par les reliquats dégagés lors de l'ajustement des programmations annuelles (délibération du Conseil n° 2020-0246 du 14 décembre 2020). Il est proposé de répartir les crédits sur les projets relevant des dispositifs "levée des freins à l'employabilité" (800 K€), "mise en activité professionnelle" (670 K€) et "relation avec les employeurs" (1,35 M€).

Il est important de souligner que la Métropole a choisi de prioriser le financement des partenaires associatifs et particulièrement leurs actions opérationnelles directement mise en œuvre auprès des publics. C'est à ce titre que l'animation des programmes d'insertion et notamment le financement de la mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) n'est pas intégrée dans ces reliquats. Cela fera l'objet d'un financement soit sur la base de potentiels reliquats disponibles courant 2021 issus des résultats des contrôles de services fait des exercices précédents, soit sur la base de la mise en place des nouveaux crédits 2021 - 2027.

3° - Ajustement des objectifs quantitatifs du cadre de performance

Dans le cadre de la programmation européenne FSE 2014-2020, la Commission européenne a mis en place un cadre de performance visant à s'assurer, par un système de contribution collective, que les actions cofinancées par les crédits FSE bénéficient bien aux publics cibles visés par le programme, à savoir les

personnes les plus vulnérables. Concernant l'axe 3 du programme opérationnel national FSE dans lequel s'inscrit la politique d'insertion de la Métropole, deux catégories sont visées :

- les "chômeurs", soit des participants cumulant un ou plusieurs freins à l'emploi, mais immédiatement employables,
- les "inactifs", soit des participants cumulant un ou plusieurs freins à l'emploi et non employables sans actions d'insertion préalables.

L'augmentation de l'enveloppe FSE dans le cadre du présent projet de délibération s'accompagne ainsi d'un ajustement des objectifs fixés en proportion de cette augmentation (+11,4 %).

Pour la Métropole, le cadre de performance est le suivant :

Cibles	Objectifs initiaux à atteindre au 31 décembre 2020	Ajustement des objectifs à atteindre au 31 décembre 2021 (avenant n° 3)	Résultats 31/12/2020	Atteinte des nouveaux objectifs au 31 décembre 2020
chômeurs	10 534	11 734	11 256	95,9 %
inactifs	9 876	11 000	11 615	105,6 %

Les objectifs sont quasiment atteints voire dépassés à la fin de l'année 2020, aucune correction forfaitaire ne sera donc appliquée au solde de la subvention globale à recevoir.

III - Synthèse financière de l'avenant n° 3 à la convention de subvention globale FSE

Le tableau suivant présente la nouvelle répartition annuelle de la maquette de la subvention globale FSE conformément aux éléments exposés au point III de la présente délibération :

Année	Répartition FSE initiale (délibération n° 2016-1537 du 10 novembre 2016) (en €)	Répartition FSE présentée dans l'avenant n° 1 (délibération n° 2019-3842 du 4 novembre 2019) (en €)	Répartition FSE présentée dans l'avenant n° 2 (délibération n° 2020-0246 du 14 décembre 2020) (en €)	Nouvelle répartition FSE (avenant n° 3) (en €)	Variation entre l'avenant n° 2 et l'avenant n° 3 (en €)
2017	6 338 515,16	6 310 683,39 €	5 623 034,64	5 623 034,64	-
2018	6 203 515,16	6 311 704,25 €	5 071 554,77	5 071 554,77	-
2019	6 071 187,16	6 224 426,35 €	5 731 139,88	5 731 139,88	-

2020	3 634 915,27	5 770 752,12 €	5 783 738,38	5 783 738,38	-
2021	-	-	2 408 098,44	5 229 098,44 €	+ 2 821 000 € répartis sur les dispositifs suivants : + 800 000 € sur les projets de "levée des freins à l'employabilité", + 670 000 € sur les projets de "mise en activité professionnelle", + 1 351 000 € sur les projets développant "relation avec les employeurs".
Total	22 248 132,75 €	24 617 566,11 €	24 617 566,11 €	27 438 566,11 €	+ 2 821 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve dans le cadre de la gestion de la subvention globale FSE pour la période 2017-2021 :

a) - l'intégration des reliquats FSE de l'enveloppe régionale de la DIRECCTE pour un montant total de 2 821 000 € sur l'exercice 2021,

b) - la ventilation des reliquats régionaux sur les projets relevant des dispositifs de "levée des freins à l'employabilité", de "mise en activité professionnelle" et de "relation avec les employeurs",

c) - l'ajustement des objectifs quantitatifs du cadre de performance en proportion de l'augmentation de l'enveloppe FSE,

d) - l'avenant n° 3 et ses annexes à la convention de subvention globale liant la Métropole et l'État, tel que joint au présent dossier.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante, soit 2 821 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, exercices 2021 et suivants, chapitre 65, opération n° 0P36O5165.

4° - La recette correspondante, soit 2 821 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, exercices 2021 et suivants, chapitre 74, opération n° 0P36O5165.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.